

pour 1879, No. 8, page XXV, qui établit la proportion des droits de douane qui ont été payés par tête, suivant le chiffre de la population, pour chaque province et pour la Confédération, de 1868 à 1869. Je vois par ce relevé qu'en 1878, le montant par tête, dans Ontario, a été de \$2.90, tandis qu'en 1879 il était de \$3.06, soit une différence de 16 centins, au lieu de \$1.16, comme l'avait dit l'honorable député de Middlesex-Ouest. Au Nouveau-Brunswick, les droits de douane, en 1878, étaient de \$5.07 par tête, et en 1879, de \$3.67, soit une différence *per capita* en faveur de 1879, de \$1.40 de moins qu'en 1878, au lieu de \$1.40 de plus, comme l'a affirmé le député de Middlesex-Ouest.

M. ROSS : Le discours que cite l'honorable monsieur n'a pas été rapporté correctement. La version du *Hansard* n'est pas fidèle. Je me rappelle parfaitement ce que j'ai dit. Mes paroles n'ont pas été rapportées ainsi dans le *Globe* de Toronto, ni dans aucun des compte rendu que j'ai lus. C'est une fausse représentation quant à la différence par tête et par cent.

SIR SAMUEL L. TILLEY : J'ai vu le *Globe* de Toronto le lendemain. Je supposais qu'un discours prononcé avec une telle force et un pareil effet aurait paru en entier. Je me hasarderai à dire que personne ne fut plus félicité par ses amis politiques que l'honorable monsieur ne l'a été à l'occasion de ce discours, et cela pour la raison qu'il avait fait des assertions erronées, comme j'en ai donné un exemple. Je remarquai la chose dans le temps, et je me demandai si je n'y ferais pas allusion alors ou si je devais attendre l'occasion de répliquer.

En voyant le *Globe* le jour suivant, je vis, à ma grande surprise, que le discours de l'honorable monsieur, qui aurait pu couvrir deux ou trois colonnes au moins, n'occupait qu'un très-petit espace. Je n'y pouvais rien comprendre, à moins de penser que quelques-uns de ses collègues eussent averti les reporters qu'il n'était pas à propos de publier le discours en entier. En consultant le compte-rendu des *Débats*, je me confirmai dans cette impression.

L'honorable monsieur avait dit (*Débats*, page 644.)

“ Je vais citer un fait ou deux pour démontrer quels sont les résultats du tarif. Les droits payés sur les marchandises qui en sont

SIR SAMUEL L. TILLEY.

frappées ont augmenté, l'année dernière : pour Qutario, dans la proportion de 2½ pour cent ; pour Québec, dans la proportion de 1½ pour cent ; pour la Nouvelle-Ecosse, dans la proportion de 2½ pour cent ; pour le Nouveau-Brunswick, dans la proportion de 3½ pour cent ; pour la Colombie-britannique, dans la proportion de 2 1/5 pour cent ; pour l'Île du Prince-Edouard, dans la proportion de 2 pour cent. Telle est la diversité du résultat de ce tarif, pour les différentes provinces, que les droits payés par Ontario ont été augmentés de \$1.16 par tête ; par Québec, 27 cents seulement ; par le Nouveau-Brunswick, \$1.40 ; par la Colombie-britannique, \$1.80 ; par l'Île du Prince-Edouard, 27 cents.”

J'avais bien remarqué cette assertion au moment où elle fut faite, et si ma mémoire me fait pas défaut, je le laissai voir, car le chef de l'opposition se tourna vers l'honorable monsieur, comme pour lui dire : “ le ministre des Finances veut vous parler ; ” mais je m'arrêtai. Je pensai qu'il serait mieux d'en prendre note et de la relever plus tard.

Une erreur de cette nature est très grave, et il est très important que ces comparaisons soient justes et parfaitement exactes. Je n'ai pas trouvé l'assertion dans le *Globe* ; mais j'ai regardé aux *Débats*, et j'ai constaté que, même après avoir été révisé par l'honorable monsieur, elle correspondait avec la note que j'en avais prise. J'ai donc donné communication de ces relevés afin de montrer que la somme des impôts est très différente de ce qu'a dit l'honorable monsieur.

En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, si l'argument de l'honorable monsieur vaut quelque chose, la politique nationale a profité à cette province. Je ne prétends pas cela, mais vu les circonstances particulières qui se sont produites en 1877-78, les vastes importations de marchandises qui ont été faites pour remplacer celles que le feu avait détruites ont augmenté le revenu plus qu'à l'ordinaire, ont accru la population, et la différence dans l'impôt a été de \$1.40 entre cette année là et 1878-79 ; mais cette différence a été une diminution par tête au lieu d'être une augmentation.

Le secrétaire de la filature de coton de Saint-Stephens m'envoya un billet dont je vais donner lecture. Le voici :

ST. STEPHENS, N.-B., 25 mars.

“ Sir Samuel L. Tilley,

“ L'allusion que Weldon a faite à la filature de coton de Sainte-Croix excite une grande indignation ici. L'entreprise de la fabrique de